



Appel du 18 juin 2020

C'est depuis Dinant (Belgique) que je vous parle en ce 18 juin 2020, devant ce pont où le lieutenant Charles de Gaulle a donné une première preuve de son grand courage, le 15 août 1914. Il commandait la 11^{ème} compagnie du 33^{ème} régiment d'infanterie et tentait de passer la Meuse lorsqu'une balle l'a atteint au genou droit. Il avait 24 ans.

Cette statue ne remémore pas seulement cet épisode de la Grande Guerre. Elle a été inaugurée lors du Centenaire, par Bernard de Gaulle, le neveu du général, et par Konrad Adenauer, le petit-fils du Chancelier fondateur de la République fédérale d'Allemagne. Cet endroit évoque donc aussi ces deux hommes d'État qui, à partir du retour du général au pouvoir, en 1958, ont été les bâtisseurs de l'amitié franco-allemande et de l'Europe des Six.

Nous savons que, pour revenir au pouvoir, il faut y avoir été. C'est il y a 80 ans, le 18 juin 1940, depuis Londres, sur la BBC, que Charles de Gaulle devient le chef de la France libre.

Après avoir déploré que « Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement (qui), alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat », le général de Gaulle a invité « les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, (ainsi que) les ingénieurs et les ouvriers spécialisés des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec (lui) ».

Il a rassuré les Français, en leur disant que rien n'est perdu, puis il leur a promis que « Quoi qu'il arrive, la Flamme de la Résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. »

En ce 18 juin 2020, je constate que les chefs d'État et de gouvernement, que les institutions européennes, sont incapables, depuis 2005 au moins, de poursuivre l'objectif d'« une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe ». Cet objectif a pourtant été fixé dès 1949 dans le statut du Conseil de l'Europe et repris par le traité de Rome en 1957, puis par le traité de Maastricht en 1992. Il figure depuis dans l'article premier du traité sur l'Union européenne. Néanmoins, celle-ci se délite, le Brexit est un fait, les frontières se referment devant les flux non maîtrisés de migrants et le coronavirus.

Le fonctionnement de l'Union européenne est inefficace et opaque. Elle s'est de plus en plus fractionnée, fragilisée et réduite à « l'incapacité, laquelle est une trahison en fait de gouvernement », ¹ une trahison comparable à celle de juin 1940.

La Commission s'est soumise au Conseil européen. Elle est technocratique, antidémocratique. Elle maîtrise parfaitement la langue de bois et elle est championne de la course sur place. En annonçant que quelque chose va se passer, elle nous fait croire que c'est chose faite.

A la suite d'un abus de pouvoir, le Conseil est devenu un gouvernement d'assemblée, par définition inefficace, alors que, faute de vision d'avenir, il manque à son devoir, fixé par les traités, qui est de donner à l'UE de grandes orientations, à moyen et à long terme.

¹ Voir François-René de Chateaubriand, « Polémique » in *Œuvres complètes du vicomte de Chateaubriand*, volume IV, Paris, Furne, 1834, p. 685.

Le Parlement européen est privé des droits essentiels : voter l'impôt et le budget, investir le gouvernement européen, prendre l'initiative législative. Son élection est illégitime, car elle ne respecte pas l'égalité des citoyens inscrite à l'article 9 du traité sur l'Union européenne.²

Cette désunion, cette inefficience vont aggraver la plus grave récession économique depuis 1929 que nos gouvernements ont provoquée à coup de *lockdowns* et de chacun pour soi.

Depuis le 17 septembre 2015, j'ai publié trois livres et bien des articles dans la presse, donné 180 exposés, en Belgique, en France, en Allemagne, en Autriche, en Croatie, en Italie et en Espagne, mais aussi aux Etats-Unis d'Amérique et en Russie, qui m'ont permis d'expliquer à plus de 9.000 personnes pourquoi l'Europe a besoin d'une gouvernance fédérale, et comment la faire advenir.

Après-demain, ce samedi 20 juin, j'étais invité à m'exprimer en Estonie, mais la fermeture des frontières a conduit à postposer cette conférence. Le rétablissement progressif de la liberté de circulation me permet de reprendre ici, à Dinant, le tour d'Europe que j'ai entamé à Bruxelles il y a cinq ans.

Comme le président Steinmeier l'a dit ce 8 mai à Berlin : "Nous devons garder l'Europe unie. Nous devons penser, ressentir et agir en tant qu'Européens."

Inspiré par Charles de Gaulle, je vous dis : la Flamme de la Résistance européenne ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. La constitution fédérale pour les États-Unis d'Europe arrive !

Jean Marsia
Président S€D

² Selon la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, dans son arrêt du 30 juin 2009.